

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 27 septembre 2021 à 19h30

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre, à 19 heures 30. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUILLEROT Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélitine BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Jérôme GUENOT, Romain PRETET, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Absences excusées : Gilles PETIT procuration à Magali SCHNEIDER,
Julia ROBERT, procuration à Florence SUZANNE.

Florence SUZANNE a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation CR du CM du **27.09.2021**
2. Décision Modificative n°2
3. Etat d'assiette des coupes 2022 - Programme ONF
4. Plan de relance ONF - scolytes
5. Tarification affouage 2021
6. Désaffectation du chemin rural répertorié chemin vicinal N°4 (chemin de Bermont)
7. Accord d'attribution future pour aisance terrain Mairie Tournedoze
8. Participation commune au dévoiement conduite d'eau SAUR à Combe Renard
9. Validation de la révision des Attributions de Compensation 2021
10. Admission en non-valeur créances éteintes
11. Information dossiers en cours et questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 août 2021

Votants : 14 Pour : 12 Abstention : 2

2. Décision Modificative n°2

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des comptes locaux, il est nécessaire de constituer des provisions afin de déprécier les créances prises en charge et non soldées au bout de 2 ans. Ces provisions permettent de constater l'amoindrissement des créances non réglées depuis plus de 2 ans et concourent donc à donner une image plus fidèle de la situation financière et du résultat de la collectivité. La somme de 1700€ (soit 20% du montant des créances) sera prise sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Votant : 14 Pour : 14

3. Etat d'assiette des coupes 2022, programme ONF

La situation sanitaire que connaissent nos forêts nous obligent à poursuivre d'importants travaux dans l'ensemble de nos parcelles résineux et feuillus en 2022.

Section Anteuil :

Parcelle 12 (partie nouvellement soumise). Parcelles 19, 20, 21, 25 et 26 (emprise de cloisonnement).
Parcelle 29 (partie en coupe définitive).

En vente groupées par contrats d'approvisionnement et affouage : 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 29, 38, 39, 40, 41, 42, 44

Section Glainans :

Parcelles 11r et 12r : priorité donnée aux coupes sanitaires. Parcelle 22 en bloc façonné. Parcelles 2, 3, 4, 16, 20, 21, 24, 26, 28, 29, 30 en vente groupées par contrats d'approvisionnement et affouage.

Section Tournedoiz :

Parcelles 27 : priorité donnée aux coupes sanitaires. Parcelles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 22 en vente groupées par contrats d'approvisionnement et affouage.

Votant : 14

Pour : 14

4. Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance

Avec l'ONF, la commission bois a défini un plan de relance pour les aménagements à venir des parcelles d'épicéa scolytes.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable au projet. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement sur 20.39 ha de peuplements d'épicéas scolytes,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 26 février 2002 en cours de renouvellement,

Le montant total HT du projet s'élève à 140 188.92 €, le montant de la subvention sollicitée s'élève à 112 151.14 €. Il restera donc 23 037.78€ à autofinancer.

Votant : 14

Pour : 14

5. Tarification de l'affouage 2021

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de l'affouage 2021 comme suit :

- section Anteuil et Glainans : 30 stères par affouage
- section Tournedoiz : 43 stères par affouage

Le prix du stère restant inchangé : 6 €. La facturation de l'affouage s'élèvera à :

- Anteuil / Glainans : 180 €
- Tournedoiz : 258 €

Votants : 14

Pour : 8 Contre : 5

Abstention : 1

6. Désaffectation du chemin rural répertorié chemin vicinal n°4 (Chemin de Bermont)

La famille DE MOUSTIER est propriétaire sur le territoire de la commune, section Tournedoze, d'un vaste domaine composé d'une ferme du château de Bermont, dépendances et d'une importante superficie, boisée et nue. Cet ensemble est traversé par un chemin vicinal n°4. La partie de cette voie communale a perdu son usage et se trouve donc désaffectée.

Depuis plusieurs années, les propriétaires ont souhaité acquérir ce chemin qui se détériore au fil des années et ceci afin d'assurer au mieux la desserte de la ferme du château de Bermont.

Monsieur le Maire rappelle que la notion de chemin vicinal n'a plus de valeur juridique. Elle a disparu au profit des notions pré actées « voies communales et chemins ruraux ».

Avant d'engager une procédure de cession de ce chemin à la famille DE MOUSTIER, il convient de considérer sa désaffectation avant de procéder à une enquête publique dès lors que l'opération projetée a pour but l'aliénation de cette voie communale.

Le Maire rappelle que le chemin à l'intérieur de la propriété du château de Bermont ne dessert aucun propriétaire privé et public à part la famille DE MOUSTIER.

Ce chemin n'est plus utilisé, que dans la partie basse depuis la RD73 jusqu'aux résidences et dépendances. La partie haute (pâturage de Maison Rouge) n'est plus matérialisée.

Afin d'engager l'aliénation de cette voie soumise à enquête publique, le conseil municipal approuve la désaffectation effective de ce bien public.

Donne tout pouvoir au Maire pour engager les démarches dans cette procédure, notamment le lancement de l'enquête publique avant toute délibération de l'aliénation de ce chemin.

Votants : 14 Pour : 5 Contre : 2 Abstention : 7

Départ de M PRETET Romain

7. Accord attribution future aisance terrain mairie Tournedoze

La demande émane de Madame SOLBACH – VAUTHERIN Marianne.

Lors de la séance du 21 Mai 2021, le conseil municipal a délibéré pour la vente de la Mairie de Tournedoze à Madame SOLBACH – VAUTHERIN. La procédure d'acquisition est en cours.

Dans un besoin d'aisance et de réalisation de travaux à venir, la demande porte sur l'acquisition de la parcelle B298 d'une contenance de 1a32ca et 80ca sur la parcelle B430.

Afin de ne pas retarder la réalisation de certains travaux, il est demandé au conseil municipal un engagement sur l'honneur de cession d'environ 2a12 estimés, ceci avant la procédure officielle de l'acte de vente.

Le coût pour l'acquisition d'aisance serait de 6 € le m² comme existant actuellement.

Après délibération, le conseil municipal s'engage à céder la parcelle B298 d'une contenance de 1a32ca et 0a80ca sur la parcelle B430 et fixe le prix de vente pour le terrain d'aisance à 6€/m².

Votant : 13 Pour : 13

8. Participation dévoiement de la conduite d'eau de la Saur à « Combe Renard »

En 1993 a été créé une conduite d'eau depuis le lotissement « Clair Soleil » pour alimenter les fermes de « la Verrière » et « la Grange Corcelles ». Cette conduite traverse la parcelle ZD259 « Combe Renard ».

Aucun document qu'il soit du syndicat d'eau de Clerval ou de la commune ne fait référence à une éventuelle convention de passage.

Un permis d'aménager, concernant 3 parcelles pour implantation de maisons d'habitation, est impacté par le passage de cette conduite.

Avec le projet de lotissement En Rossé et le fait que les bouches à clé des 2 habitations actuelles sont sur cette conduite, Il semble judicieux de replacer la conduite d'une longueur de 80m sur le domaine communal, hors zone d'aménagement.

Le syndicat des eaux de Clerval ayant délibéré le 22 juillet 2021, celui-ci procéderait aux travaux de dévoiement de la conduite. Le montant estimatif du devis est de 10 060,51€ HT.

La participation financière pour la commune est fixée à 50% du coût des travaux HT. Le restant est pris en charge par le syndicat.

Le conseil municipal refuse la participation financière de la commune à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux.

Votants : 13 Pour : 4 Contre : 8 Abstention : 1

9. Attribution des AC 2021

Monsieur le Maire informe que pour la Commune d'Anteuil, les AC définitives de la commune s'élèvent à 112 737 € (dont 15 000 € de frais générés par la réorganisation du service « secrétariat comptabilité » et - 1 595 € suite à la prise de compétence « création et gestion de Maison de Services Public » part la CC2VV en juin 2020). Votant : 13 Pour : 13

10. Admission en non-valeur

La trésorerie a présenté une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 426,60€, réparti sur les années de 2017 à 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre la prise d'admission en non-valeur.

Votants : 13 Pour : 1 Contre : 11 Abstention : 1

11. Informations et Question diverses

↳ *Démission de M Brie Alexandre.*

M le Maire informe le conseil municipal du souhait de M Brie Alexandre de quitter les services techniques de la commune. Son départ interviendra fin décembre 2021.

↳ *Réflexion sur une opportunité de transfert de la cantine scolaire dans les bâtiments de l'école.*

Avec une fréquentation importante de la cantine scolaire dans les salles de la mairie et la possibilité de récupérer 2 logements au rez de chaussée de l'école, M le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur la possibilité de transfert de la cantine dans les bâtiments de l'école.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire, Gérard JOUILLEROT

